

Et maintenant, le couvre-foutoir!

Article rédigé par Contrepoints, le 25 octobre 2020

Source [Contrepoints] Qui croit réellement que le couvre-feu de la région parisienne s'applique également à Champigny-Les-Mortiers ?

Or donc, le gouvernement français a choisi de repartir à nouveau à l'assaut du <u>vilain virus</u>. Puisque – rappelez-vous ! – c'est une guerre, le président a trouvé un nouveau moyen de contrer l'ennemi microscopique : le couvre-feu a été décidé, pour (quasiment) tout le monde. Et tout ira mieux, vous allez voir.

Comme souvent, le cerfa se cache dans les détails : d'une part, il a été décidé de limiter ce couvre-feu à certaines villes. Ensuite, il ne s'étend que de 21 heures à 6 heures. Enfin, il y a quelques autres interdictions, inévitables, qui s'étendent à tout le monde comme les rassemblements privés qui doivent se contenter d'un maximum de six personnes.

En quelques semaines, on est donc passé du Monde de l'À-Peu-Près à un Monde d'Après qui ressemble de plus en plus au Monde d'Avant ... la libération, avec petits papiers d'autorisation de la Kommandantur et patrouilles de « sécurité » dans les grandes villes françaises.

Bien sûr, cette nouvelle phase d'hystérie sanitaire s'accompagne de la confusion maintenant habituelle au sein du gouvernement entre <u>ceux qui en voudraient un peu moins</u> et ceux qui <u>en voudraient un peu plus</u>, démontrant s'il était encore besoin que la communication n'est vraiment pas le point fort de nos gouvernants dont on nous avait pourtant dit qu'ils étaient des communicants.

Mini-confinement c'est donc, dans cette zone grise bizarre où on se demande le sens concret à donner à tout ça.

Ainsi, si on comprend l'idée qui consiste à limiter les réunions à six personnes dans le cadre privé pour limiter la propagation du virus, on se demande comment cette interdiction pourtant présentée comme formelle peut être contrôlée, même vaguement : juridiquement en effet, aucun policier ne peut débarquer chez vous pour vérifier que vous la respectez sans une solide paperasserie des juridictions compétentes.

Eh oui, même si c'est probablement pour une durée très limitée et dans le cadre d'une quinzaine commerciale, la France prétend encore être un État de droit et tout ne peut s'y faire à la va-comme-je-te-pousse, en dépit de ce que l'action gouvernementale nous montre avec insistance depuis 10 mois.

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici

25/10/2020 07:00